ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection des consommateurs

Question écrite n° 63396

Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, sur la réglementation relative à la mise en vente des détecteurs de monoxyde de carbone. Pour être mis en vente, ces détecteurs ne font pas l'objet de vérifications de leurs performances mais seulement du respect d'une directive relative à leurs caractéristiques électroniques. Aussi, elle lui demande de lui préciser si le Gouvernement entend soumettre la commercialisation des détecteurs de monoxyde de carbone à la même réglementation que celle relative aux détecteurs de fumée.

Données clés

Auteur : Mme Sophie Rohfritsch
Circonscription : Bas-Rhin (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 63396
Rubrique : Consommation
Ministère interrogé : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale
Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 2 septembre 2014, page 7276
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)